

LES DELEGUES DE LA PRESSE DE L'EMPIRE EN VISITE A MONTREAL

Nous avons eu cette semaine la visite des délégués de la presse de l'Empire, son président Lord Burnham en tête. Les diverses rencontres qui ont été ménagées entre ces visiteurs et les hôtes canadiens ont été empreintes de la plus franche cordialité. Les journalistes de l'Empire sont venus au Canada en voyage d'études; ils veulent, par le concours de leurs efforts communs resserrer les liens d'amitié qui doivent exister entre tous les dominions de l'Empire. Et c'est en se connaissant mutuellement qu'on atteindra ce but. C'est grâce à ces conférences de la presse impériale qu'on réussit à créer ce rapprochement désirable. Lord Burnham a fait à maintes reprises l'éloge de la population canadienne composée des deux plus grandes races du monde, vivant dans une harmonie qui concourt à la prospérité du pays.

LA MISE EN CONSERVE DU SOCKEYE SUR LA RIVIERE FRASER SERA EGALE A CELLE DE L'AN PASSE

La saison 1919 de mise en conserve du sockeye en Colombie Anglaise s'évalue comme suit par district, en proportion avec la mise en conserve totale:

4.25 pour 100	District de l'Île de Vancouver
7.65 pour 100	District de la Rivière Naas
8.01 pour 100	District de la Rivière Fraser
14.08 pour 100	District frontière
15.23 pour 100	District de la Baie des Rivières
50.06 pour 100	District de la Rivière Skeena

100 pour 100

Les chiffres ci-dessus montrent que la moitié de tout le sockeye mis en conserve a été pêché dans le district de la rivière Skeena.

Les clients réguliers anglais ont déjà placé de grosses commandes pour le saumon sockeye et pour le redspring. Les ventes leur ont été faites à \$21,00 la caisse non étiquetée. Le marché est ferme et a une tendance à monter. Aux États-Unis, les "packers" demandent \$24,00 la caisse pour les demi sockeyes. Depuis les premières ventes d'exportation faites, il y a environ deux mois, le sockeye a augmenté de \$2,50 la caisse. Le prix du sockeye brut au pêcheur est de 55 cents le poisson. Déjà on paye 75 cents sur la rivière Fraser et certains packers pensent qu'il deviendra nécessaire de payer \$1,00 par poisson pour engager les pêcheurs à pêcher.

LA RECOLTE DES PATATES

Les rapports en ce qui concerne la récolte des patates au Nouveau Brunswick, ne sont pas excellents. Il appert que la sécheresse a causé des dommages en certaines parties de la Province. Cependant, dans la partie est et la partie nord de la Province les rapports sont assez encourageants.

LA PROTECTION DES PECHERIES DE SAUMON

Les Etats-Unis et le Canada signent un traité à cet effet.

Le Secrétaire d'Etat à Washington vient d'annoncer que les États-Unis et le Canada venaient de conclure un traité dont l'objet principal est la conservation des pêcheries de saumon de la rivière Fraser et du détroit de Puget dont le rendement de 2,300,000 caisses de saumon en boîtes en 1913, est tombé à 65,000 caisses depuis 1918.

Le traité sera soumis au sénat à sa prochaine session, pour ratification définitive.

L'industrie de la pêche à la baleine a aussi fait le sujet de certains dispositifs destinés à prévenir la disparition totale de ce mammifère.

Lors de la discussion du traité les États-Unis étaient représentés par l'ancien secrétaire du commerce William C. Redfield, le commissaire des pêcheries américaines Hugh M. Smith, et l'assistant secrétaire du commerce Edwin M. Sweet. Le Canada était représenté par le juge en chef du Nouveau Brunswick, l'honorable J.-D. Hazen, le député-ministre de la marine et des pêcheries J.-G. Desbarats, et le surintendant des pêcheries, William-A. Fould.

Une des dispositions du traité déclare que ce serait une calamité internationale, impliquant une négligence criminelle de la part des deux pays, que de laisser s'épuiser les pêcheries de saumon de la rivière Fraser et du détroit de Puget.

La coopération des deux pays est absolument nécessaire car si, d'un côté, le gros de la pêche se fait dans les eaux américaines, le frai se fait presque exclusivement dans les eaux canadiennes.

LE TRIBUNAL DU COMMERCE

La juridiction du Tribunal du commerce est actuellement en instance auprès du Conseil Privé, mais quelle que soit la décision du Conseil Privé sur ce sujet c'est-à-dire que la juridiction du Tribunal du Commerce soit grande ou restreinte, aussi longtemps que les membres de ce Tribunal seront recrutés parmi des hommes ayant peu d'expérience dans les questions commerciales, aussi longtemps que le commerce du Canada aura à souffrir de leur action.

D'après l'expérience de l'année écoulée nous étions sous l'impression que le Gouvernement du Canada aurait changé de tactique et se serait appliqué à faire la nomination d'hommes absolument compétents pour agir comme membres du Tribunal du Commerce. Cependant, jusqu'à présent rien n'a été fait, en certains milieux l'on assure que cette inaction est due jusqu'à un certain point à la grande influence de quelques-uns de nos hommes d'affaires de Montréal, qui ne pouvant pas faire nommer les créatures de leur choix, empêchent le Gouvernement de faire les nominations qu'il croit devoir faire. Pendant que ces hommes d'affaires politiques se querellent, le com-